

Référentiel ARCHITECTE D'INTERIEUR - DESIGNER



BLOC 1 : ANALYSER LA FAISABILITE D'UN PROJET D'ARCHITECTURE ET DESIGN D'INTERIEUR

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>A1 : Cadrage du projet d'architecture et design d'intérieur (appel d'offre public ou privé, commande directe)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conduite d'un entretien avec le maître d'ouvrage 	<p>C1 : Conduire un entretien avec le maître d'ouvrage, en identifiant ses besoins, ses attentes et ses contraintes et en prenant en compte la réglementation liée à l'accessibilité et au développement durable, afin de poser les bases de la collaboration du projet d'architecture et design d'intérieur</p>	<p>Mise en situation professionnelle à partir d'un projet portant sur le bloc 1 et évaluant C1, C2, C3, C4 sur l'analyse de faisabilité d'un projet d'architecture (bâtiment sélectionné par le candidat ou bâtiment donné), avec 4 volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M1 : le candidat identifie et restitue les besoins du maître d'ouvrage sous forme de planches de présentation. - M2 : le candidat réalise un dossier technique d'analyse du bâtiment comprenant des pièces graphiques (plans, coupes, élévations...) et une fiche technique, à partir de compilations documentaires, d'images de références et d'une analyse croisée des données recueillies. - M3 : le candidat rédige des fiches synthétisant les recherches réalisées 	<p>c1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les enjeux, besoins et attentes du maître d'ouvrage (nature du projet, budget du MOA, délais, contraintes administratives, environnementales, écologiques, accessibilité aux PMR...) sont bien identifiés et retraduits. Cette restitution combine esprit d'analyse et de synthèse. - Des conseils sont formulés auprès du MOA pour le respect de tout ce qui concerne le volet écologique et environnemental, en application des réglementations en vigueur, y compris thermique ainsi que l'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

<ul style="list-style-type: none"> - Visite du bâtiment et des espaces intérieurs - Analyse de la demande par rapport aux potentialités du site 	<p>C2 : Réaliser une visite du bâtiment et des espaces intérieurs, en effectuant des relevés de plans et des repérages photos et en utilisant les outils adaptés, afin d'évaluer l'état du bâtiment et les potentialités spatiales au regard du projet d'architecture et design d'intérieur</p>	<p>(informations techniques, contexte culturel, économique...) et le croquis d'intention</p> <ul style="list-style-type: none"> - M4 : le candidat rédige un rapport de faisabilité du projet. <p>Une esquisse du projet est produite et présentée sous forme de planches et maquette volume.</p> <p>Etudes de cas (C5) : le candidat analyse et vérifie des modèles de contrats de projets d'architecture et design d'intérieur.</p> <p>Le projet et les études de cas sont présentés à l'oral devant un Jury d'Evaluation composé de deux professionnels experts de l'architecture intérieure. Une personne en interne et une personne externe à l'autorité certificative.</p>	<p>c2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des relevés de plans, de cotes et des repérages photos sont réalisés sur le site du bâtiment avec les moyens de mesures appropriés. - Un dossier comprenant des pièces graphiques (plans, coupes, élévations...) et une fiche technique décrivant l'état du bâtiment et ses potentialités spatiales sont élaborés.
<p>A2 : Etude de la faisabilité du projet d'architecture et design d'intérieur, avec croquis et esquisses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecte des documents nécessaires à la faisabilité du projet d'architecture et design d'intérieur 	<p>C3 : Organiser une consultation d'informations techniques, réglementaires, administratives, culturelles, sociologiques, économiques afférentes au projet et en prenant en compte les contraintes liées à l'accessibilité et au développement durable, afin d'intégrer ces contraintes dans le projet</p>		<p>c3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les informations techniques sont collectées auprès du MOA et des autorités administratives : diagnostics techniques, structure et réseaux, diagnostics parasitaires, amiante, plomb, bilan accessibilité dont handicap, DPE, bornage, PPRI, étude de sol et toute étude selon nécessité. - Les informations réglementaires, administratives, culturelles, sociologiques et économiques, en lien avec la nature du projet, sont également collectées auprès des différents acteurs concernés (services techniques, mairies, associations) et à partir de la documentation savante. - Les informations sont analysées et synthétisées sous forme de fiches et de croquis d'intention.

<p>- Elaboration d'un rapport de faisabilité technique d'architecture et design d'intérieur</p>	<p>C4 : Rédiger une étude de faisabilité, en vérifiant les attentes et besoins du maître d'ouvrage au regard des contraintes techniques, financières, environnementales et réglementaires, afin de valider le projet d'architecture et design d'intérieur</p>		<p>c4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'analyse de l'ensemble des informations collectées (informations issues de l'entretien avec le maître d'ouvrage, de la visite du bâtiment et de la collecte des pièces graphiques et techniques) démontre la faisabilité du projet par rapport aux besoins, attentes et contraintes telles que définies par le maître d'ouvrage. - Une esquisse du projet d'architecture intérieure est réalisée à main levée pour représenter l'idée du projet et soumise à l'approbation du maître d'ouvrage. - En cas de non faisabilité, des propositions d'ajustement du projet sont soumises au maître d'ouvrage.
<p>A3 : Contractualisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contractualisation du projet d'architecture et design d'intérieur avec le MOA 	<p>C5 : Rédiger un contrat avec le maître d'ouvrage, en définissant un coût provisionnel du projet d'architecture intérieure et en respectant les données juridiques de la propriété intellectuelle, afin de définir les orientations du projet</p>		<p>c5 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les différents types de contrats liés au projet sont dissociés : <ul style="list-style-type: none"> o mission partielle (par exemple faisabilité uniquement ou faisabilité et conception) o ou mission complète (comprenant toutes les phases d'un projet jusqu'à sa réalisation). - Les modalités juridiques de la propriété intellectuelle sont prises en compte dans la rédaction du contrat. - Le contrat comprend les éléments suivants : les éléments de mission, leur chronologie et leur valorisation (évaluation des coûts provisionnels de l'opération, définition du modèle de rémunération en forfait ou en pourcentage, assurances, honoraires Maîtrise d'œuvre, TVA si non récupérable...) ainsi que les obligations réciproques du MOA et du Maître d'œuvre.

BLOC 2 : CONCEVOIR UN PROJET D'ARCHITECTURE ET DESIGN D'INTERIEUR

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>A4 : Définition d'un avant-projet sommaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sélection d'une idée conceptuelle forte (parti pris) qui soutiendra tout le projet d'architecture et design 	<p>C6 : Mettre en œuvre une veille sur les projets similaires au projet d'architecture et design d'intérieur, en s'appuyant sur son réseau professionnel et sur ses recherches documentaires, afin d'identifier un « parti pris »</p>	<p>Mise en situation professionnelle à partir d'un projet portant sur le bloc 2 et évaluant C6,C7,C8,C9,C10,C11,C12,C13 sur la conception d'un projet d'architecture intérieure (bâtiment sélectionné par le candidat ou bâtiment donné), avec 8 volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M6 : le candidat présente et argumente les images de références issues de la veille réalisée. - M7 : à partir de planche(s) de présentation, le candidat exprime le choix des caractéristiques du projet (techniques constructives et ambiances, couleurs, matériaux, éclairage...). - M8 : le candidat formalise la démarche conceptuelle et créative du projet à partir de supports divers (maquettes, croquis, images de références, schémas explicatifs, plans et coupes de principe...) permettant de visualiser l'ensemble du projet et d'en comprendre ses caractéristiques. - M9 : le candidat réalise un dossier permettant une première évaluation financière du projet auprès des bureaux d'études et des prestataires. - M10 : Le candidat présente au Jury les réglementations qui s'appliquent à son projet et justifie leur bon respect - M11 : le candidat présente les supports de réalisation du projet (plans, coupes, élévations aux échelles adéquates, visuels 3D, maquettes volume) 	<p>c6 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le « parti pris » (ou idée conceptuelle forte) apporte une valeur ajoutée et un concept original par rapport aux projets similaires identifiés au cours de la veille. - Le « parti pris » du projet est en cohérence avec les besoins du maître d'ouvrage et avec le cadre bâti.

<ul style="list-style-type: none"> - Définition des techniques constructives retenues, des ambiances, des espaces, des agencements et des matériaux employés - Réalisation de dessins techniques et de maquettes volumes d'études 	<p>C7 : Elaborer l'avant-projet sommaire (APS), en identifiant et en définissant les caractéristiques composantes du projet (techniques constructives et ambiances, couleurs, matériaux, éclairage...), afin de permettre au client de visualiser l'approche créative</p>	<ul style="list-style-type: none"> - M12 : le candidat présente l'ensemble des détails nécessaires à la réalisation du projet (matériaux à employer, coloris, éclairages, mobilier...) - M13 : le candidat présente l'avant-projet définitif au maître d'ouvrage (planches, supports informatiques, maquettes, volumes...) <p>Le projet est présenté à l'oral devant un Jury d'Evaluation composé de deux professionnels experts de l'architecture intérieure. Une personne en interne et une personne externe à l'autorité certificative.</p>	<p>c7 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les ambiances recherchées sont définies en cohérence avec le "parti pris" et les besoins du maître d'ouvrage. - Les matériaux employés sont choisis par rapport à ces ambiances et aux techniques constructives proposées. - Des dessins techniques des maquettes volumes d'études sont réalisés pour représenter les caractéristiques composantes du projet (techniques constructives et ambiances, couleurs, matériaux, éclairage...). - Les croquis, schémas, plans schématiques et maquettes présentent le "parti pris" du projet et sont en cohérence avec les besoins du maître d'ouvrage. - Les choix opérés prennent en compte les réglementations environnementales et d'accessibilité.
<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de la démarche conceptuelle et créative du projet d'architecture et design d'intérieur au client pour validation 	<p>C8 : Formaliser la démarche conceptuelle et créative du projet d'architecture et design d'intérieur en utilisant différents contenus (maquettes, croquis, images de références, schémas explicatifs, plans et coupes de principe...), afin de l'argumenter auprès du maître d'ouvrage et d'obtenir sa validation</p>		<p>c8 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des documents communicants présentant la démarche conceptuelle et créative du projet permettent au maître d'ouvrage de visualiser son projet de manière concrète et de discuter des ajustements éventuels. - Les documents sont proposés sur différents formats (numérique, impression...). <p>Le modèle de rémunération (forfait / pourcentage) est mis en place.</p>

<p>A5 : Calibrage du projet - Consultation des bureaux d'études et des prestataires corps de métiers</p>	<p>C9 : Réaliser une consultation des bureaux d'études et autres prestataires, en réalisant des premières estimations de coûts au regard du projet, afin de disposer d'une première enveloppe budgétaire du projet d'architecture et design d'intérieur</p>		<p>c9 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les différents bureaux d'études et prestataires corps de métiers susceptibles d'intervenir sur le projet d'architecture et design d'intérieur sont identifiés. - Les premières estimations financières, en conformité avec la profession, sont réalisées. - Une première estimation des coûts est réalisée ainsi que l'élaboration du calendrier de réalisation et la définition des lots. - La compatibilité du programme par rapport aux contraintes et à l'enveloppe budgétaire du maître d'ouvrage est vérifiée.
<p>- Veille réglementaire (accessibilité, développement durable...) et technologique afférente à l'architecture intérieure</p>	<p>C10 : Organiser une veille réglementaire, en s'appuyant sur différents outils et sources réglementaires en lien avec la sécurité, l'accessibilité et l'environnement, afin de proposer un projet d'architecture et design d'intérieur en conformité avec les réglementations</p>		<p>c10 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La veille réglementaire s'appuie sur les sites internet et les publications papiers portant sur les réglementations en vigueur, l'expertise de bureaux d'étude spécialisés et les documentations professionnelles (textes réglementaires concernant les règles de sécurité, environnementales, thermiques, d'accessibilité (dont handicap), code de la construction ...). - Une veille technologique est également réalisée : technologies nouvelles concernant les matériaux de construction et de second œuvre, matériaux innovants, modèles constructifs... - La réglementation relative à l'accessibilité au bâtiment et à la sécurité (des personnes, incendie, code du travail...) est prise en compte dans le projet conformément au code de la construction et de l'habitation.

<p>A6 : Conception du projet définitif d'architecture et design d'intérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modélisation du projet 	<p>C11 : Modéliser le projet, en réalisant des plans, coupes, élévations aux échelles adéquates, sous forme de visuels 3D et maquettes volume et à l'aide d'outils et de logiciels de conception assistée par ordinateur, afin de disposer des supports nécessaires à la construction du projet d'architecture et design d'intérieur</p>		<p>c11 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les logiciels 2D et 3D spécifiques à la profession sont maîtrisés. Une autonomie de communication graphique est demandée (croquis perspectifs, rendu sensibles...) - Les plans, coupes, élévations aux échelles sont cohérents sur le plan technique et précisent le projet. Ils tiennent compte des réglementations en vigueur dans le bâti. - L'ensemble des documents produits est vérifié dans sa cohérence.
<ul style="list-style-type: none"> - Définition de l'ensemble des caractéristiques du projet d'aménagement intérieur (matériaux à employer, coloris, éclairages prévus dans les espaces intérieurs, mobiliers...) 	<p>C12 : Définir l'ensemble des caractéristiques du projet d'aménagement intérieur (matériaux, coloris, mobilier, éclairage...), en tenant compte des normes environnementales et d'accessibilité, afin de disposer de l'ensemble des composantes nécessaires à la réalisation du projet d'architecture et design d'intérieur</p>		<p>c12 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les détails du projet sont définis : <ul style="list-style-type: none"> o La sélection des matériaux selon leurs spécificités techniques o La sélection des coloris o Le choix du mobilier de série et dessin du mobilier spécifique o La sélection du type d'éclairage selon leurs spécificités techniques - Les normes environnementales et d'accessibilité (PMR...) en vigueur sont prises en compte : thermiques, toxicité des matériaux, matières recyclées ou recyclables...

<p>- Argumentation et présentation du projet d'architecture et design d'intérieur au maître d'ouvrage pour validation définitive du programme</p>	<p>C13 : Présenter le projet final d'architecture et design d'intérieur au maître d'ouvrage, comprenant des plans, coupes, élévations, des visuels 3D et une maquette volume générale, en utilisant un argumentaire convaincant, afin d'obtenir sa validation nécessaire au lancement des travaux</p>		<p>c13 :</p> <p>Les outils de présentation sont maîtrisés, communicants et adaptés au projet (planches, supports informatiques, maquettes volumes...).</p> <p>Le bureau de contrôle est consulté. Une estimation prévisionnelle définitive est réalisée en lots séparés ou par corps de métier dans le cas de la sollicitation d'une seule entreprise. Le modèle de rémunération est mis en place.</p> <p>Le projet est présenté à l'oral de manière structurée, et argumentée et dans les délais impartis. Le dialogue est constructif : les questions et observations du maître d'ouvrage sont prises en compte.</p> <p>Le contenu des supports présentés lors de la soutenance orale (plans, coupes, élévations, des visuels 3D et une maquette volume) répond aux attentes et aux besoins du maître d'ouvrage.</p>
---	--	--	--

BLOC 3 : PILOTER LES TRAVAUX D'EXECUTION D'ARCHITECTURE ET DESIGN D'INTERIEUR

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>A7 : Sélection des prestataires corps de métier et des bureaux d'études ingénierie, ou assistance à marchés de travaux</p> <p>- Constitution d'un dossier d'appel d'offres auprès d'entreprises prestataires corps de métier et de bureaux d'études ingénierie</p>	<p>C14 : Réaliser les pièces graphiques du projet et un descriptif détaillé de tous les travaux à réaliser par les entreprises prestataires, en structurant chacun des éléments par lot et corps de métier, afin d'élaborer le dossier d'appel d'offres du projet d'architecture et design d'intérieur (CCAP et CCTP)</p>	<p>Etudes de cas portant sur le pilotage d'un chantier d'architecture intérieure, elle comprend 6 parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M14 : le candidat présente une proposition technique adaptée avec des pièces graphiques et des notes descriptives associées (CCAP et CCTP) - M15 : le candidat sélectionne une ou des proposition(s) pertinente(s) à partir de plusieurs propositions d'entreprises sur le projet d'architecture intérieure - M16 : le candidat détermine un planning réaliste des interventions à réaliser par corps de métier à partir d'une date de réception donnée - M17 : le candidat détermine un calendrier de réunions selon le planning défini avec des objectifs communs et individuels pour chaque corps de métier - M18 : le candidat rédige un compte-rendu de réunion de chantier à partir du descriptif d'un chantier réalisé - M19 : le candidat rédige un procès-verbal de réception de travaux afférent au projet à partir du descriptif d'un chantier réalisé <p>Les études de cas sont présentées à l'oral devant un Jury d'Evaluation composé de deux professionnels experts de l'architecture intérieure. Une personne en interne et une personne externe à l'autorité certificative.</p>	<p>c14 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les éléments de présentation répondent aux exigences d'une consultation d'appel d'offres : <ul style="list-style-type: none"> o L'ensemble des pièces graphiques (plans, coupes, élévations, détails des mobiliers...) et des notes descriptives permettent une compréhension globale du projet. o Les éléments sont présentés de manière structurée et lisible pour chacun des lots, avec un vocabulaire professionnel adapté pour décrire les travaux à effectuer. - Le dossier d'appel d'offres comprend les cahiers des charges à adresser aux prestataires : <ul style="list-style-type: none"> o CCAP : Cahier des Charges Administratives Particulières o CCTP : Cahier des Charges Techniques Particulières

<p>- Assistance à la sélection des prestataires du projet d'architecture et design d'intérieur</p>	<p>C15 : Conseiller le maître d'ouvrage dans le choix des entreprises, en vérifiant les critères techniques, humains et financiers de l'entreprise au regard du projet, afin de sélectionner les corps de métiers nécessaires au projet d'architecture et design d'intérieur</p>		<p>c15 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les prestataires sont sélectionnés selon des critères qualitatifs et quantitatifs demandés par le projet : <ul style="list-style-type: none"> o capacité à réaliser le travail dans les délais impartis, dans le niveau de qualité et de compétences requises (maçonnerie, cloisonnerie, plâtrerie, menuiseries , peinture, plomberie, électricité/domotique, carrelage, serrurerie, ébénisterie ...) o compétitivité (tarif proposé) o notoriété de l'entreprise o critères environnementaux : chantier propre , gestion des déchets, respect de l'environnement, réglementation RE 2020... - Selon la nature des projets, d'autres acteurs peuvent être sollicités : ingénieur structure ou architecte Bureaux d'études sur les murs porteurs, géomètre sur les relevés des états existants du cadre bâti, paysagiste pour les espaces extérieurs, artistes, fournisseurs de mobiliers de série... - Les marchés de travaux et actes d'engagement sont préparés ainsi qu'un planning contractuel. - Le CSPS (Coordonnateur de sécurité et de protection de la santé) est consulté.
<p>A8 : Direction des travaux d'architecture et design d'intérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Planification des différentes phases d'intervention des corps de métiers sur le chantier d'architecture et design d'intérieur 	<p>C16 : Elaborer le planning contractuel des travaux du chantier d'architecture intérieure, en phasant les interventions des différents corps de métiers, afin d'assurer la livraison du projet dans les temps et le budget impartis</p>		<p>c16 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le planning est réalisé en fonction de la date de réception des travaux. - Le planning liste et priorise les différentes interventions des prestataires corps de métier de manière cohérente sur le plan technique.

<p>- Organisation des travaux du chantier d'architecture et design d'intérieur</p>	<p>C17 : Mettre en place un système de supervision du chantier, en fixant des objectifs communs et individuels aux équipes et des réunions intermédiaires, afin d'organiser la réalisation des travaux d'architecture et design d'intérieur</p>		<p>c17 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une organisation est mise en place afin de réaliser les travaux selon le planning défini. - Des réunions sont fixées avec chaque corps de métier selon un calendrier et des objectifs communs et individuels définis. - Les rôles de chacun des acteurs du projet sont définis. - Des tableaux de suivi sont définis et permettent d'évaluer l'avancée du projet.
<p>- Pilotage de l'exécution des travaux d'architecture et design d'intérieur</p>	<p>C18 : Piloter des équipes pluridisciplinaires sur le chantier d'architecture et design d'intérieur, à partir du planning, des documents fournis aux entreprises et des objectifs fixés, afin de superviser bon avancement des travaux entre les différents corps de métier</p>		<p>c18 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les interventions de chaque corps de métier sont réalisées dans l'ordre chronologique imparti et sont conformes à la qualité attendue et décrite dans les descriptifs et pièces graphiques (plans, coupes, plans de détails) communiqués aux entreprises prestataires. - La tenue du budget est vérifiée. - L'avancement des travaux est vérifié au moyen de réunions de chantier régulières et formalisées par des comptes-rendus. Le maître d'ouvrage est tenu informé de l'avancement des travaux. - Les travaux sont réalisés conformément à la réglementation (environnementale, accessibilité aux personnes à mobilité réduite...).
<p>- Assistance au Maître d'Ouvrage pour la réception des travaux d'architecture et design d'intérieur</p>	<p>C19 : Procéder à la réception du chantier d'architecture et design d'intérieur en rédigeant un procès-verbal de réception des travaux afin de garantir au maître d'ouvrage une livraison du projet conforme au cahier des charges</p>		<p>c19 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le procès-verbal est rédigé et décrit l'ensemble des travaux réalisés par les différents corps d'état. - Le procès-verbal est transmis au maître d'ouvrage et à l'entreprise pour signature.

L'obtention de la certification dans sa totalité est conditionnée à :

- L'évaluation des projets des trois blocs devant le jury d'Evaluation
- La réalisation d'un stage de 25 semaines dans le domaine de l'architecture design d'intérieur (hors VAE)
- La présentation d'un rapport d'expérience suite au stage (hors VAE) devant le Jury de Certification
- La soutenance orale des projets (analyse de la faisabilité et conception d'un projet d'architecture design d'intérieur) devant le Jury de Certification

La soutenance comprend une présentation sur planches imprimées des pièces graphiques du projet dessiné à l'échelle 1/50ème et d'un morceau choisi dessiné au 1/20ème avec tous les détails de l'architecture intérieure. Sont également présentés des images 3D du projet, une courte vidéo, un carnet de recherches et de croquis, un carnet de détail techniques de construction, des dossiers de toutes les thématiques développées durant le développement du projet : philosophie de projet, écoconstruction et économie de projet, programmation, technologie de construction, droit du métier et réglementations, éclairages jour-nuit, couleurs et matériaux employés, mobiliers choisis et décoration, scénographie architecturale, thermique, acoustique, ventilation...

La certification fait l'objet d'un parchemin. Chaque bloc de compétence fait l'objet d'une évaluation indépendante avec remise de certificat.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PMR) :

Le métier d'architecte designer d'intérieur est accessible aux personnes à mobilité réduite selon la nature du handicap.

Dans le référentiel, les blocs 1 et 2 sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le bloc 3 est accessible aux personnes en situation de handicap y compris la partie « Manager les équipes sur le chantier » sous réserve de l'accessibilité du lieu où se situe le chantier.

Dans le cas de déplacements à effectuer pour le projet, les personnes à mobilité réduite pourront être assistées d'une tierce personne et utiliser les outils de communication vidéo.